

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-40

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CALUIRE ET CUIRE, VILLE
DURABLE : LE PLAN
D' ACTIONS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

La question du développement durable est centrale. La Ville de Caluire et Cuire a souhaité solliciter la participation de tous les citoyens pour appréhender cette problématique et identifier les moyens de répondre localement aux défis globaux posés par le changement climatique.

La Ville a ainsi fait le choix d'enrichir les actions qu'elle portait dans ce champ par une contribution volontaire des Caluirards.

Ainsi, nous avons consulté pendant cinq mois sur trois grandes thématiques :

- Urbanisme
- Mobilité
- Santé – environnement.

Cette concertation a connu un grand succès, puisqu'elle a permis de recueillir de nombreuses contributions, via des ateliers de co-construction, via un support web ou encore des coupons réponses transmis par courrier. 900 propositions ont émergé, qui ont recueilli au total plus de 4 000 manifestations d'intérêt. De ces 900 propositions a été tiré un plan d'actions complété par les projets municipaux relevant de la ville durable et inscrits voire déjà en cours dans la planification communale.

Les Caluirards nous ont interpellés sur plusieurs sujets et ont formulé des propositions. Ils nous ont incité à :

- favoriser la protection du patrimoine paysager, architectural et urbain attendue qui ressort également fortement de l'ensemble des propositions. Elle fera l'objet d'une **charte architecturale et paysagère** qui intégrera notamment un volet patrimonial dédié à la préservation des maisons anciennes et de caractère, qui identifiera des zones propices pour développer des jardins, qui envisagera la végétalisation de l'habitat ...

- permettre la protection de l'environnement qualitatif de la ville. Elle prendra la forme d'une **charte environnementale**, destinée à définir les attendus en termes de pollution visuelle (repris dans le Règlement Local de Publicité Intercommunal), afficher le volontarisme de la Ville en matière d'espaces verts, en termes de conservation, de développement, de maintien ou d'enrichissement de la bio-diversité, favoriser les comportements vertueux : équipements de compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, encourager le développement des consignes (verre...), éco-gestes, développer les filières de recyclage...

- la question des mobilités a fait l'objet de nombreuses réflexions et propositions. Au cœur du questionnement, la place du vélo dans la ville et la possibilité de mobilités douces. Toutes ces propositions seront reprises et analysées dans le cadre d'un **plan vélo**, qui envisagera l'ensemble des paramètres : circulation, stationnement, pratiques. Au-delà il existe dans le champ de la mobilité une forte demande pour une **ville apaisée** avec une offre de services renforcée : navettes fluviales, aménagements de proximité (arrêts de bus, bancs, éclairages...), fréquence de bus augmentée, parkings relais, covoiturage...

- les citoyens veulent s'engager dans des actions concrètes, devenir actifs dans leur quotidien, en alimentant des boîtes à livres, en participant à des chantiers éducatifs, au service civique communal... La **Citoyenneté active** est ainsi un thème retenu par les Caluirards.

- naturellement, il existe une attente en termes de **services et d'équipements** : déploiement de la fibre, maisons de santé...

- cette attente en termes d'actions effectives concerne également le secteur économique. Les citoyens expriment le besoin d'un **développement économique durable** avec, par exemple, le développement d'une offre de produits alimentaires bio, l'association des entreprises de Caluire et Cuire à la démarche environnementale (approvisionnement raisonné), la réflexion sur les déchets...

- la question agricole a été largement abordée. La vocation de la terre des maraîchers, par exemple, en terre agricole est plébiscitée. La création d'espaces de jardins partagés, de jardins familiaux est également une demande forte. Elle incite à proposer un véritable **Plan d'agriculture urbaine**, qui envisagera également la vocation pédagogique de certains espaces (ferme pédagogique...).

Enfin, les Caluirards nous ont demandé d'être exemplaires dans notre propre fonctionnement. L'action **Administration exemplaire** est désormais une attente : achat de véhicules électriques, gestion durable du patrimoine, gestion durable des déchets de la restauration municipale...

Au total, le plan d'actions qui résulte de ce processus d'élaboration participatif comprend 141 actions.

Il s'organise en termes d'entités compétentes : la Ville qui agit seule ou avec ses habitants, la Ville qui agit avec ses partenaires publics et privés, enfin les partenaires que la Ville mobilise pour agir. Il identifie et décline les actions proposées et retenues et enfin il traite de planification prévisionnelle. L'échelle de temps est la suivante :

- déjà appliqué, en extension
- court terme
- moyen terme
- long terme

Fruit d'une méthode de concertation large, participative, le projet a été enrichi tout au long de son processus d'élaboration et encore tout récemment lors de la Commission générale qui s'est tenue le 11 juin 2019.

M. le Maire propose l'amendement suivant :

* compléter ainsi la dernière phrase du délibéré :

- de dire que la mise en œuvre de ces plans d'actions fera l'objet d'un débat annuel en son sein « et de la présentation d'un Rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable sur le modèle de l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport fera l'objet d'une communication publique sur le site internet de la Ville ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **ADOpte**

l'amendement ci-dessus,

- **PREND ACTE**

de la démarche de concertation large ayant favorisé la prise en compte des propositions émises par les citoyens (liste des actions jointes en annexe),

- **ADOpte**

le principe d'une déclinaison du plan d'actions, en les regroupant selon les axes stratégiques suivants :

- Charte architecturale et paysagère
- Charte environnementale
- Action Citoyenneté active
- Action Équipements et services
- Plan d'Agriculture urbaine
- Plan Vélo
- Action Développement économique durable
- Action Ville apaisée
- Action Administration exemplaire

- **DIT**

que la mise en œuvre de ces plans d'actions fera l'objet d'un débat annuel en son sein et de la présentation d'un Rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable sur le modèle de l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport fera l'objet d'une communication publique sur le site internet de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUN 2019**
LE PRÉSENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.